

Grippe et Covid-19 : et si l'on mobilisait davantage les professionnels déjà présents au domicile des patients fragiles ?

Alors que débute la campagne nationale de vaccination, l'UPSADI rappelle sa proposition d'associer davantage les infirmiers des prestataires de santé à domicile aux campagnes vaccinales, en complémentarité avec les autres professionnels de santé.

Paris, le 14 octobre 2026 - Alors que débute aujourd'hui la campagne nationale de vaccination contre la grippe et le Covid-19, la protection des personnes les plus fragiles demeure un enjeu majeur de santé publique. La grippe a entraîné plus de 24 000 hospitalisations et environ 12 000 décès au cours de la saison 2025-2026, selon Santé publique France. Pour l'UPSADI, améliorer la couverture vaccinale suppose notamment de renforcer les actions de proximité auprès des personnes âgées, atteintes de maladies chroniques ou rencontrant des difficultés pour se déplacer. Dans certains territoires ruraux ou éloignés des structures de soins, l'accès à la vaccination peut constituer une difficulté supplémentaire pour ces publics. **Et si l'on s'appuyait davantage sur les professionnels qui interviennent déjà régulièrement à leur domicile ?**

Dans une étude publiée en 2025, l'UPSADI avait identifié plusieurs pistes pour renforcer la prévention à domicile. Parmi elles, une proposition particulièrement pertinente à l'heure du lancement de cette nouvelle campagne : **mobiliser davantage les infirmiers des prestataires de santé à domicile (PSAD) pour contribuer à améliorer la couverture vaccinale des patients fragiles, notamment dans les territoires où l'accès aux soins est plus difficile.**

Chaque année, les PSAD accompagnent plus de 4,5 millions de patients en France. Le secteur emploie 6 500 professionnels de santé, dont une très grande majorité d'infirmiers diplômés d'État, intervenant notamment auprès de patients souffrant de pathologies respiratoires, de diabète ou nécessitant une prise en charge en nutrition ou en perfusion. Ces professionnels entretiennent une relation régulière avec des personnes particulièrement exposées aux complications des infections respiratoires. Déjà présents dans les territoires ruraux et auprès de patients parfois éloignés des structures de soins, ils constituent un relais supplémentaire pour renforcer les actions de prévention.

Dans son étude, l'UPSADI propose de renforcer leur contribution aux campagnes de vaccination autour de trois actions concrètes :

- **Repérer** les patients dont la vaccination n'est pas à jour, à l'occasion des visites de suivi déjà programmées.
- **Informier et sensibiliser** les patients et leurs aidants, en lien avec les professionnels de santé qui assurent leur prise en charge.
- **Faciliter l'accès à la vaccination**, notamment en étudiant les conditions dans lesquelles les infirmiers salariés des PSAD pourraient contribuer aux campagnes vaccinales à domicile, **en particulier auprès des patients isolés ou ayant des difficultés à se déplacer.**

Il ne s'agit pas de créer un circuit parallèle de vaccination ni de se substituer aux infirmiers libéraux, aux médecins ou aux pharmaciens, dont le rôle est essentiel, mais de renforcer les coopérations entre professionnels pour atteindre davantage de patients vulnérables.

Cette approche pourrait également permettre de rationaliser certaines interventions : lorsqu'un infirmier PSAD se rend déjà au domicile d'un patient pour assurer le suivi d'un traitement ou d'un dispositif médical, pourquoi ne pas envisager, lorsque les conditions le permettent, d'y associer une action

vaccinale ? Une manière de faciliter la prévention sans multiplier les déplacements, dans l'intérêt des patients comme de l'organisation des soins.

Au-delà de la protection des patients, cette mobilisation pourrait contribuer à prévenir des infections respiratoires graves et des hospitalisations évitables. L'étude de l'UPSADI évalue le potentiel d'économies de cette mission autour de 50 millions d'euros par an, selon les hypothèses de déploiement retenues.

« Cette proposition de bon sens vise à développer l'offre vaccinale sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones les plus isolées où interviennent les PSAD, en totale complémentarité avec les autres professionnels de santé : infirmiers libéraux, pharmaciens et médecins. Il s'agit simplement d'un relais supplémentaire pour mieux protéger les patients âgés et/ou isolés. » **explique Didier Daoulas, président de l'UPSADI**

Pour l'UPSADI, l'enjeu n'est pas de redistribuer les missions entre professionnels de santé, mais de mieux mobiliser les compétences déjà présentes dans les territoires, dans une logique de complémentarité, de prévention et d'efficience du système de soins

A propos de l'UPSADI

Créé en 2013, l'UPSADI est le syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) le plus représentatif du secteur en nombre d'entreprises. Il porte la voix de plus de 470 entreprises, en majorité des prestataires indépendants, ou groupements d'indépendants, acteurs locaux ou groupes nationaux et internationaux, dont les dirigeants sont les propriétaires. Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, ils représentent, tant par leur taille que leur localisation, ou leur champ d'activité, toute la diversité et la richesse du secteur.

A propos des PSAD :

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile plus de 4,5 millions de patients grâce aux 2 350 entreprises implantées sur l'ensemble du territoire national. Ils accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire. Ils interviennent également dans les prises en charge en nutrition et en perfusion. Ils accompagnent aussi les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques. Les prestataires emploient plus de 33 000 salariés dont 6 500 professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, diététiciens...) et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h/24 et 7j/7.

Contacts Presse :

Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr – 06 52 03 13 47